



IFPMA

PRESS RELEASE

À la veille de l'Assemblée générale des Nations Unies, l'industrie pharmaceutique attire l'attention sur la nécessité d'élaborer des plans de préparation aux pandémies pour soutenir l'innovation et l'équité

L'organisation mondiale de l'industrie pharmaceutique préconise que les plans de préparation aux pandémies protègent ce qui a bien fonctionné en réponse à la pandémie de la COVID-19, tout en assurant l'équité d'accès dans le déploiement des vaccins et des traitements.

13 SEPTEMBER 2023, GENÈVE – À la veille des discussions de l'Assemblée générale des Nations Unies (UNGA78), l'IFPMA, l'association représentant l'industrie pharmaceutique fondée sur la recherche, a prévenu que les plans actuels de préparation aux pandémies ne devraient pas remettre en cause ce qui a bien fonctionné en réponse à la pandémie de la COVID-19 et doivent soutenir à la fois « l'innovation et l'équité ».

L'IFPMA plaide pour un renforcement des plans actuels afin de soutenir le développement des vaccins et des traitements qui seront nécessaires lors de la prochaine pandémie, parallèlement à des mesures pratiques visant à garantir un accès équitable aux contre-mesures médicales dans les pays à faible revenu.

Les progrès nécessiteront une action coordonnée de l'industrie, des gouvernements et des organisations multilatérales afin de mettre en place les incitations adéquates pour soutenir la mise au point de vaccins et de traitements pour les futures pandémies. Ces mesures doivent permettre aux scientifiques d'accéder rapidement aux agents pathogènes et aux informations génétiques et aux entreprises d'établir des partenariats sur une base volontaire.

Outre les efforts déployés pour garantir un accès plus équitable, l'IFPMA a demandé que ces mesures soient au cœur des plans de préparation aux pandémies, notamment dans la déclaration politique examinée par l'Assemblée générale des Nations unies.

Dans les plans publiés l'année dernière, le secteur a proposé de réserver une partie de la production en temps réel de vaccins, de traitements et de diagnostics aux pays à faible revenu afin de favoriser un accès plus équitable lors de futures pandémies. Ces plans ont été [approuvés par](#) le [réseau des](#)

Chemin des Mines 9
1202 Geneva
Switzerland

+41 22 338 32 00
info@ifpma.org
ifpma.org



[fabricants de vaccins des pays en développement](#) et l'[organisation de l'industrie biotechnologique](#).

Parallèlement, les gouvernements doivent veiller à ce que les restrictions commerciales n'entravent pas le déploiement équitable des vaccins et des traitements, comme nous l'avons vu lors avec la COVID-19.

Thomas Cueni, Directeur général de l'IFPMA, a indiqué :

« Lorsque la prochaine pandémie frappera, le succès de notre réponse dépendra de la manière dont nous nous sommes préparés et dont nous avons travaillé ensemble dans cette période entre deux pandémies ».

« Le défi collectif que nous devons relever est celui de l'innovation et de l'équité : comment encourager la recherche nécessaire pour mettre au point les vaccins et les traitements dont nous aurons besoin, et comment garantir un accès équitable à ces contre-mesures médicales dans le monde entier lorsque nous les aurons ».

« Il est essentiel de ne pas compromettre ce qui a bien fonctionné en réponse à la COVID-19 et de renforcer au contraire l'écosystème d'innovation qui sous-tend le développement de nouveaux médicaments et vaccins pour le moment où nous en aurons le plus besoin ».

À propos de l'IFPMA

L'IFPMA représente plus de 90 entreprises et associations pharmaceutiques innovantes dans le monde entier. Les quelque trois millions d'employés de notre industrie découvrent, développent et fournissent des médicaments et vaccins qui font progresser la santé mondiale. Basée à Genève, l'IFPMA entretient des relations officielles avec les Nations unies et apporte son expertise industrielle pour aider la communauté mondiale du secteur de la santé à améliorer la vie des individus partout dans le monde. Pour plus d'informations, visitez le site ifpma.org.

Le texte du communiqué issu d'une traduction ne doit d'aucune manière être considéré comme officiel. La seule version du communiqué qui fasse foi est celle du communiqué dans sa langue d'origine. La traduction devra toujours être confrontée au texte source, qui fera jurisprudence.